



Un hiver qui dure.
Nous espérons le retour
du beau temps. Les rayons
du soleil nous manquent.
La végétation, avec les gelées
fortes de mars, est bloquée.

Gardons le moral en attendant
les barbecues et les activités
en plein air: Pâques sera
l'occasion de faire la chasse
aux œufs en famille.

*Bien à tous
Dedier JADIZ*

CULTURE



La Biennale d'art contemporain Camille Renault 2018

Devenue incontournable à Trie-Château, la Biennale d'art contemporain Camille Renault – dont c'est la troisième édition cette année – s'est tenue du 17 au 25 mars 2018. Près de 80 personnes se sont retrouvées le 16 mars pour le vernissage de la section Artistes professionnels de l'exposition, à la salle des fêtes de Trie-Château. Dès le lendemain, c'est à Villers-sur-Trie que plus de 70 personnes se sont donné rendez-vous autour de *pizza* confectionnées par les amis du Four à pain, dans la salle du même nom, pour l'inauguration de la section Artistes amateurs.



À gauche, peintures de Carolina, à droite sculptures de Dadave. Au centre sculptures de Michel de Smyter et tableaux de Hervé Duval.
PHOTO © DOMINIQUE GUERNUT

SOMMAIRE

Culture **1** • Événements et vie locale **2** • Et aussi **2** • La Biennale 2018 **3** •
Les événements récents et à venir **4** • Agenda municipal **4**

ÉVÈNEMENTS

Inondations à répétition

Le 10 mars, l'orage a provoqué des dégâts rue de la Gare. Le Conseil départemental de l'Oise s'est engagé à résoudre le problème rapidement pour capter les eaux en amont du giratoire RD166. Nous attendons leur intervention.



Pour Villers-sur-Trie, un devis est en cours d'élaboration. Il concerne la limitation des écoulements vers le poste de relevage, un curage du bassin d'orages et quelques aménagements pour protéger les maisons.

VIE LOCALE



La Troupe du four à pain se reforme

Cette troupe de théâtre bien connue des habitants des environs se produira les 20 et 21 octobre prochains pour une représentation de la pièce de Luc Chaumar: *Le bal des crapules*, à la salle des fêtes.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter Jacques Penicaud au 03 44 49 60 92 ou penicaud.jacques@orange.fr



Petit Patapon

Près de chez vous: un lieu chaleureux pour vos enfants âgés de 6 mois à 6 ans, une équipe de professionnelles, de nombreux jouets et activités à découvrir.

Petit Patapon se déplace dans plusieurs communes du territoire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle. Accueil en demi-journée ou en journée continue. Les communes accueillantes sont:

- Trie-Château (le lundi matin),
- Bouconvillers (le mardi et le jeudi),
- Boissy-le-Bois (le mercredi matin),
- Jouy-sous-Thelle (le vendredi matin).

Pour tout renseignement contacter le Service petite enfance de la Communauté de communes du Vexin-Thelle au 03 44 49 63 60 ou par email: petite.enfance@vexinthelle.com



ET AUSSI

Bons d'alimentation

Les bénéficiaires qui auront 70 ans cette année ou plus, ayant leur résidence principale à Trie-Château, étant inscrits sur les listes électorales et ayant un revenu fiscal de référence 2016 inférieur à 15600 € pour une personne seule ou 25200 € pour un couple, sont invités à retirer leurs bons à la mairie **du 9 au 21 avril 2018.**

Suppression du bus scolaire le midi (école de Trie-Château)

À partir de septembre 2018, le bus de ramassage des enfants du Bois-de-Villers, de Sainte-Marguerite et de Villers-sur-Trie, passera uniquement le matin et le soir.

Il n'y aura donc plus de transport assuré le midi.

Collecte des monstres

La Communauté de communes du Vexin-Thelle procédera à la collecte des monstres dans notre commune le lundi 16 avril 2018.

Vous devrez donc sortir vos encombrants sur le trottoir devant votre habitation **le dimanche 15 avril à partir de 19 heures.**

CULTURE

Biennale d'art contemporain Camille-Renault 2018

La commune de Trie-Château organisait cette année la troisième édition de la Biennale d'art contemporain Camille-Renault.

Une semaine durant, huit artistes professionnels sélectionnés par un jury et quatorze artistes amateurs ont exposé sur deux sites de la commune.

Peinture, sculpture et photographie, la manifestation se voulait représentative de la production contemporaine dans toute sa diversité, du figuratif à l'abstrait, du conventionnel à l'art brut.

Une manifestation conviviale et conforme à l'esprit de Camille Renault, mécène gastronome originaire du village, pour qui l'art primait avant toute chose. Des visites guidées ont également été organisées pendant la semaine, notamment pour les résidents de la maison de retraite de la commune.

Tout au long de la semaine, les enfants de l'école communale de Trie-Château ont participé aux ateliers découvertes des différentes pratiques d'art contemporain, du modelage au pastel, du papier à la feuille de métal. Leurs œuvres ont été exposées à la Biennale des enfants qui a eu lieu les 24 et 25 mars dans la salle des fêtes.

Les expositions étaient ouvertes au public les week-ends de 10 heures à 12h30 et de 14 heures à 19 heures, salle des fêtes du château et salle du Four-à-pain à Villers-sur-Trie.

Les artistes professionnels exposés : Patrick Blanchard, Carolina, Dadave, Michel de Smyter, Hervé Duval, Nathalie Gioria, Cécile Laissus et Fanny Verne de Smyter.

Les artistes de pratique amateur : Christophe Chatillon, Olga Chenourad, Joëlle Dubut, Chantal Fouquart, Jean Pol Galez, Jacqueline Lange, Michel Le Lampiste, Evelyne Musson-Odier, Margot Ots, Chantal Patrelle, Jacques Penicaud, Laetitia Rastrelli, Hervé Siatte, Jane Vernhes, Geneviève Vernier.

← Vernissage de la section Amateurs de la Biennale au Four-à-Pain de Villers-sur-Trie. PHOTO © DOMINIQUE GUERNUT → Le four à pain de Villers-sur-Trie en pleine action. PHOTO © JULIETTE MESSIE



Un ostéopathe s'installe à Trie-Château

La commune a le plaisir d'accueillir **Adam Mat** qui exerce depuis le 15 mars dernier au sein de l'ancien cabinet médical, 5bis place de l'Église. Vous pouvez le contacter pour prendre rendez-vous au 06 51 92 56 45 ou lui demander des informations: mat.osteopathie@gmail.com

La Poste informe les habitants de Villers-sur-Trie

qu'il est impératif de faire figurer Villers-sur-Trie sur leur adresse postale dans la rubrique « complément d'adresse », surtout pour les commandes et livraisons de colis. Exemple: *Monsieur et Madame XY
50 Route de Flavacourt
Villers-sur-Trie
60590 Trie-Château*

Inscriptions école et cantine

Les inscriptions à l'école de Trie-Château seront ouvertes du 26 mars au 7 avril prochain pour la rentrée scolaire de septembre 2018, à l'accueil de la Mairie. Il est rappelé qu'il est désormais obligatoire de remplir un dossier de cantine (disponible sur notre site Internet) pour tous les enfants scolarisés à l'école de Trie-Château (inscription obligatoire, notamment en cas de présence occasionnelle de l'enfant).



18 MARS 2018

Hommage à Camille Renault

La municipalité a déposé une gerbe sur la tombe de Camille Renault. Retrouvez la vie de ce mécène hors du commun sur notre site Internet dans l'onglet Vie culturelle. ❶

DIMANCHE 8 AVRIL 2018

À 16 HEURES

Concert de musique sacrée,

sous la direction de Gérard Peressoni avec l'Ensemble arabe et le chœur du Vexin-Normand.

Ce concert aura lieu en l'église Sainte-Marie-Madeleine de Trie-Château.

Entrée libre. ❷



DIMANCHE 15 AVRIL 2018

À 15 HEURES

Le Petit Chaperon Uf

La compagnie Théâtre al dente, la mairie de Trie-Château et le conseil départemental de l'Oise vous proposent un spectacle (théâtre et masques) à voir en famille, à la fois profond, drôle et poétique.

Le Petit Chaperon Rouge rencontre Wolf, un loup-caporal, qui lui révèle qu'elle est « Uf » et que pour les « Ufs », beaucoup de choses sont interdites : galette, beurre, couleur rouge... Mais le Petit Chaperon Uf n'a pas sa langue dans sa poche !

Avec un humour ravageur, Jean-Claude Grumberg revisite le conte qui devient une parabole percutante contre l'intolérance et une ode à la liberté.

Gratuit. ❸



LE PETIT CHAPERON UF

de Jean-Claude Grumberg

SPECTACLE JEUNE PUBLIC (à partir de 7 ans)

RESPECTEZ VOS VOISINS

Les travaux, source de bruit !

Nous sommes tous, tour à tour, auteur et victime du bruit. Pour vivre en bonne intelligence, respectons quelques règles simples tels que les horaires autorisés pour les travaux bruyants (tonte, travaux de jardinage ou bricolage). Ils sont fixés par arrêté préfectoral :

• **du lundi au vendredi :**

8 h 30 / 12 h et 13 h 30 / 19 h 30

• **le samedi :**

9 h / 12 h et 15 h / 19 h

• **les dimanches et jours fériés :**

10 h / 12 h

Feux à l'air libre

Les feux à l'air libre sont **strictement interdits** sur la commune.

Les déchèteries de Liancourt-Saint-Pierre et de Gisors sont accessibles gratuitement aux habitants désireux de se débarrasser de déchets divers. Alors, plutôt que vous mettre en infraction (amende de 450 €), rendez-vous dans ces points de collecte.

Dépôts sauvages

Déchets ménagers, déchets verts, appareils électroménagers... et ce, malgré la présence de deux déchèteries accessibles **gratuitement** aux particuliers. Il est donc nécessaire de rappeler que ces dépôts sauvages sont passibles de poursuites.

AGENDA MUNICIPAL

AVRIL

02 Chasse aux œufs de Pâques

08 Concert de musique sacrée

15 Théâtre : *Le Petit Chaperon Uf*

MAI

08 Commémoration

JUIN

23 Feu de la St Jean à Villers-sur-Trie

JUILLET

07 Fête communale



Ont participé à ce numéro : Anne-Marie Bourgeois, Didier David, Dominique Guernut, Denis Jouette, Pascal Lalande, Geoffrey Leleu et Juliette Messié.

Crédit photos : Pauline Beignon, Didier David, Dominique Guernut, Pascal Lalande, Étienne Kadyszewski et Juliette Messie.